

A Toulouse le 17 mars 2026

La Direction des ressources humaines,  
administration des agents, concours et carrières

**Objet : Organisation des recrutements et des examens professionnels ITRF - session 2026**

**Références:**

- Code général de la fonction publique, notamment son article L. 523-1 ;
- Décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- Décret n° 2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et des personnels techniques de recherche et de formation
- Arrêté du 26 avril 2022 fixant les modalités de sélection professionnelle précédant l'inscription sur la liste d'aptitude exceptionnelle pour l'accès aux corps des ingénieurs de recherche et ingénieurs d'études prévus aux articles 1er et 2 du décret n° 2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation
- Note ministérielle du 5 février 2026 portant sur l'organisation des recrutements et des examens professionnels ITRF – session 2026
- Annexe 1 : liste des postes ouverts dans le cadre de la campagne d'emploi 2026

Cette note a pour objet de porter à votre connaissance les informations relatives à la session 2026 des recrutements des personnels ingénieurs et des personnels techniques de recherche et formation (ITRF).

**Les inscriptions se font selon un calendrier national unique pour :**

- les concours ITRF (concours externes et internes)
- les examens professionnels d'avancement de grade nationaux
- la liste d'aptitude exceptionnelle (repyramidage) au corps d'ingénieur d'étude
- l'examen professionnel exceptionnel (repyramidage) au corps d'assistant ingénieur

**du mercredi 8 avril 2026 midi**

**au mercredi 6 mai 2026 midi**

sur l'application webITRF : <https://www.itrf.education.gouv.fr/itrf/menuaccueil.do>

**Une journée portes ouvertes concours sera organisée à l'Université  
le jeudi 26 mars 2026 de 9h30 à 16h30 en salle du conseil (1<sup>er</sup> étage bâtiment administratif)**

**Les agents contractuels et titulaires BIATSS souhaitant se renseigner sur tous ces recrutements et concours seront invités à venir poser leurs questions.**

1- Organisation des concours de droit commun ITRF

Concours	Accès au corps	conditions de diplômes concours EXTERNE	conditions d'anciennetés concours INTERNE	Organisation	Epreuves
CATEGORIE A	Ingénieur de recherche IGR	Master ou autre diplôme classé au moins au niveau 7.	7 années au moins de services publics dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de niveau équivalent.	<p><u>Phase d'admissibilité</u> : <b>NATIONALE</b></p> <p>1 centre organisateur par concours</p> <p><u>avant le 16 juillet 2026</u></p> <p><u>Phase d'admission:</u> <b>LOCALE</b></p> <p>Etablissement affectataire du poste à pourvoir</p> <p><u>Avant le 26 octobre 2026</u></p> <p><b>Affectation des lauréats :</b> <u>15 décembre 2026</u></p>	<p><b>Admissibilité :</b> étude des dossiers des candidats par un jury national</p> <p><b>Admission :</b> audition des candidats admissibles</p> <p><b>Admissibilité externe</b> rédaction d'une note à partir d'un dossier technique</p> <p><b>Admissibilité interne</b> étude des dossiers des candidats</p> <p><b>Admission :</b> audition des candidats admissibles</p>
	Ingénieur d'études IGE	diplôme classé au moins au niveau 6 (anciennement niveau II)	5 années au moins de services publics		
	Assistant ingénieur ASI	diplôme classé au moins au niveau 5 (anciennement niveau III)	4 années au moins de services publics		
CATEGORIE B	Technicien TCH	d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau 4 (anciennement niveau IV).	4 années de services publics.	<p><u>Phase d'admissibilité et phase d'admission</u> : <b>ACADEMIQUE</b></p> <p>1 centre organisateur par concours</p> <p><b>Admissibilités avant le 11 juin 2026</b></p> <p><b>Admissions avant le 3 juillet 2026</b></p> <p><b>Affectation des lauréats :</b> <u>1<sup>er</sup> septembre 2026</u></p>	<p><b>Admissibilité externe :</b> épreuve écrite (traitement de questions et résolution de cas pratiques et exercices relevant de l'emploi type)</p> <p><b>Admissibilité interne</b> étude des dossiers des candidats</p> <p><b>Admission :</b> audition des candidats admissibles</p>
CATEGORIE C	Adjoint technique ATRF	un diplôme classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V).	au moins 1 an de services publics.		

2- Organisation des examens professionnels d'avancement de grade nationaux et examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe

Examen professionnels	Accès aux grades	Conditions au 31/12/2025	Organisation	Epreuves
CATEGORIE A	Ingénieur de recherche hors classe IGR HC	Peuvent être promus les IGR ayant atteint le 5ème échelon du grade d'IGR et justifiant de 8 ans de services effectifs dans ce grade.	<b>NATIONALE :</b> gérée par le bureau de la DGRH D2-5.  <i>Pour IGR HC auditions mi-novembre 2026</i>	<b>Pas d'épreuve d'admissibilité</b>  <b>Admission :</b> étude par le jury du dossier de candidature et épreuve orale avec le jury.
	Ingénieur d'études hors classe IGE HC	Peuvent être promus les IGE ayant atteint le 6ème échelon du grade d'IGE CN et justifiant de 3 ans de services effectifs dans un corps de catégorie A.	<i>Pour IGE HC auditions courant octobre 2026</i>	
CATEGORIE B	Technicien classe exceptionnelle TCH CE	Peuvent être promus les TCH CS ayant au moins un an dans le 6ème échelon de leur grade et au moins trois ans de services effectifs dans un corps de catégorie B .	<b>NATIONALE :</b> gérée par le bureau de la DGRH D2-5.  <i>Pour TCH CE auditions mi-septembre 2026</i>	<b>Pas d'épreuve d'admissibilité</b>  <b>Admission :</b> étude par le jury du dossier de candidature et épreuve orale avec le jury.
	Technicien classe supérieure TCH CS	Peuvent être promus les TCH CN ayant au moins un an dans le 6ème échelon de leur grade et au moins trois ans de services effectifs dans un corps de catégorie B .	<i>Pour TCH CS auditions mi-juin 2026</i>	<b>Pas d'épreuve d'admissibilité</b>  <b>Admission :</b> étude par le jury du dossier de candidature et épreuve orale avec le jury.
CATEGORIE C	Adjoint technique principal 2ème classe ATRF P2	Peuvent être promus les ATRF ayant au moins atteint le 4ème échelon de leur grade et qui justifient d'au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.	<b>ACADEMIQUE</b>  <i>Dates des auditions en fonction des académies</i>	<b>Pas d'épreuve d'admissibilité</b>  <b>Admission :</b> entretien avec le jury

### 3- Organisation de la liste d'aptitude exceptionnelle (repyramidage) d'accès aux corps des ingénieurs d'études et de l'examen professionnel exceptionnel d'accès au corps des assistants ingénieurs.

En application du décret n° 2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation, **ce plan de repyramidage de la filière ITRF vise à reconnaître les compétences des personnels qui occupent des emplois concourant au développement de la recherche ou des emplois d'appuis à l'enseignement et en priorité ceux qui exercent des fonctions supérieures à leur emploi.**

**Ces recrutements exceptionnels prennent fin en 2026.**

#### 3-1 Les personnels concernés par ces recrutements exceptionnels :

Accès aux corps	Type de recrutement	Conditions au 01/01/2025	Organisation	Epreuves
IGE	Liste d'aptitude exceptionnelle	Peuvent se présenter les assistants ingénieurs régis par le décret du 31 décembre 1985 justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle la liste d'aptitude est établie d'au moins cinq années de services publics effectifs dans leur corps.	<p><b>Phase locale</b> pour le dépôt des dossiers de candidature</p> <p><b>Phase nationale</b> pour la pré-sélection et la sélection.</p>	<p><b>Pré-Selection</b> des dossiers par un comité de sélection</p> <p><b>Sélection</b> : audition par le comité de sélection <i>Auditions entre le 30/11/2026 et le 04/12/2026</i></p>
ASI	Examen professionnel par BAP	Peuvent se présenter les techniciens de recherche et de formation régis par le décret du 31 décembre 1985 justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle l'examen professionnel est organisé d'au moins quatre années de services publics effectifs dans leur corps.	<p><b>Admissibilité organisée au niveau NATIONAL</b> (un centre organisateur par BAP)</p> <p><b>Admission locale</b> (par chaque établissement affectataire)</p>	<p><b>Admissibilité</b> : étude du dossier de candidature</p> <p><b>Admission</b> : entretien avec le jury <i>Auditions avant le 1<sup>er</sup> octobre 2026</i></p>

#### 3-2 Modalités spécifiques aux recrutements exceptionnels :

##### ► **Accès au corps des Ingénieurs d'études - IGE**

Les recrutements exceptionnels pour l'accès aux corps des IGE repose sur un acte de candidature en phase locale :

- Les agents qui souhaitent se porter candidat devront télécharger un dossier de candidature via

l'application WebITRF (entre le 8/04/2026 et le 06/05/2026)

- Le candidat transmet son dossier d'inscription, qu'il a préalablement complété ainsi que son N+1 au service RH de sa composante ou Direction qui centralisera tous les dossiers.
- Les dossiers complets devront être transmis au service des campagnes collectives BIATSS au plus tard le jour de la fermeture des registres des inscriptions soit le mercredi 6 mai 2026 (dernier délai) ; les originaux par courrier et une version pdf déposée dans l'application APICOLE.
- Les composantes et direction concernées devront transmettre un avis sur leur priorisation au service des campagnes collectives BIATSS avant l'examen des candidatures par le comité d'experts (cf. LDG établissement).
- Les dossiers seront transmis au Ministère par le service des campagnes collectives BIATSS via l'outil WebITRF avec le classement de l'Etablissement en vue de leur examen par un comité de sélection professionnelle.

► **Accès au corps des ASI par examen professionnel**

Pour ce corps, le ministère a attribué à l'université un contingent de 10 possibilités de promotions au titre de l'année 2026, qui sont réparties par BAP et emplois types en fonction des directives ministérielles.

CORPS	BAP	EMPLOIS TYPES ( référens)	Répartition des postes
ASI	A	Assistant-e ingénieur-e en biologie, sciences de la vie et de la terre	3
ASI	B	Assistant-e ingénieur-e en synthèse chimique	1
ASI	E	Gestionnaire d'infrastructures	1
ASI	F	Assistant-e de ressources documentaires et scientifiques	1
ASI	J	Assistant-e en gestion administrative	3
ASI	J	Assistant-e en gestion financière et comptable	1

Les agents qui souhaitent se porter candidat devront s'inscrire via l'application WebITRF entre le 8 avril et le 6 mai 2026 (midi).

Les candidatures seront gérées à l'instar des concours de catégorie A. **Le dossier sera transmis en deux exemplaires** par le candidat au centre organisateur national par voie postale (au plus tard le mercredi 6 mai 2026, cachet de la poste faisant foi).

4. **L'organisation des recrutements directs (sans concours, PACTE et BOE)** relève de chaque établissement ou Rectorat. Les calendriers et les avis de recrutements seront publiés directement sur leurs sites internet.

Pour l'Université de Toulouse, ils seront publiés dans la partie UT RECRUTE/RECRUTEMENTS SANS CONCOURS (BOE, RD, PACTE) : <https://www.univ-tlse3.fr/fr/ut3paulsabatier-recrute>

Le calendrier sera calé sur celui des concours ITRF (du 8 avril au 6 mai 2026).

Pour plus d'information et vous préparer pour ces recrutements, des guides et annales sont disponibles sur le site du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/recrutements/itrf>

Le Service des campagnes collectives BIATSS se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire ([concours.contact@univ-tlse3.fr](mailto:concours.contact@univ-tlse3.fr)).

**Laetitia Robitaillié-Diatta**  
Directrice des ressources humaines,  
administration des agents, concours et carrières

